



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
22 mars 2010
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2010

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la République populaire de Chine
(2011-2015)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-7	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer	8-10	4
III. Programme proposé.	11-18	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	19-22	8
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République populaire de Chine (2011-2015)		9



I. Analyse de la situation

1. Depuis l'adoption des réformes en 1979, le produit intérieur brut (PIB) de la Chine croît en moyenne de 9,8 % par an, le revenu par habitant a été multiplié par 50 et quelque 500 millions de personnes sont sorties de la pauvreté. Comme le met en évidence le rapport intérimaire 2008 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, de nombreux objectifs ont été réalisés avec sept années d'avance sur 2015, notamment ceux qui consistent à réduire la pauvreté et la faim, à rendre l'enseignement primaire universel et à réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans. La Chine est également en voie de faire baisser la mortalité maternelle et d'enrayer le VIH/sida et la tuberculose, deux des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qu'elle a bon espoir de réaliser avant 2015. L'indicateur de développement humain du pays, qui est passé de 0,5553 à 0,763 en 2007, a progressé deux fois plus vite que celui des pays qui affichaient le même niveau de développement en 1980. Depuis 1980, le PIB par habitant (valeur mesurée en parité de pouvoir d'achat) a décuplé, passant de 312 à 3 266 dollars. Cependant, comme le fait ressortir le bilan commun de pays pour la Chine et comme le décrit le rapport intérimaire sur les OMD, le pays est encore confronté à un nombre important de difficultés auxquelles il doit s'attaquer pour atteindre ses objectifs dans le cadre des OMD et pour préserver ainsi que répartir de manière équitable les avantages des gains remarquables réalisés au cours des dernières années. Lors de récentes rencontres entre la direction du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les hauts responsables chinois, les deux parties se sont de nouveau engagées à œuvrer en étroite coopération à la pleine réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Chine et à encourager celle-ci à partager avec d'autres pays en développement ses données d'expérience et enseignements en matière de réalisation des OMD.

2. Les écarts de revenus et les disparités entre les sexes qui séparent les milieux rural et urbain se sont singulièrement accentués au cours des dernières années. Sur les 100 millions de personnes environ qui restent en deçà du seuil de la pauvreté (1 dollar par jour), plus de 10 millions vivent encore dans la pauvreté absolue, la plupart d'entre elles dans des régions habitées par des minorités ethniques. Le coefficient de Gini, qui était de 0,16 avant la réforme, se situe désormais à 0,47. Comme l'indique le *Rapport mondial sur le développement humain 2007/08* pour la Chine, une raison majeure de cet état de fait réside dans l'accès inégal et insuffisant aux services sociaux. La proportion de personnes entièrement dépourvues d'assurance médicale atteint 80 % de la population rurale et 50 % de la population urbaine. Les travailleurs migrants échappent au système de protection sociale. Des dizaines de millions de Chinois parviendront au seuil de la vieillesse, au cours des 50 prochaines années, sans aucune pension de retraite ni aucune couverture sanitaire. En raison de l'exode rural, la population des campagnes est de plus en plus constituée en majorité de personnes âgées, de femmes et de personnes vulnérables. L'extension de la couverture offerte par des services sociaux de qualité – en matière d'éducation, de santé et d'amélioration de la protection sociale – que la Chine sera en mesure de réaliser ne peut être considérée comme relevant strictement de ses affaires intérieures. En effet, les réalisations attendues dans ces domaines ne sont pas seulement indispensables à la poursuite du développement de la Chine : elles conditionnent aussi l'augmentation de la consommation intérieure chinoise et le nécessaire rééquilibrage de l'économie à l'échelle de la planète dans le sillage de la crise financière mondiale.

3. L'environnement a payé un lourd tribut à une croissance dont la rapidité soulève aussi des inquiétudes quant à la viabilité d'un milieu menacé par l'urbanisation et les changements climatiques. Compte tenu de sa taille et de son rôle dans l'économie mondiale, la Chine déterminera les progrès de toute action entreprise pour maîtriser les émissions mondiales de carbone et les substances appauvrissant la couche d'ozone. L'arrivée de 350 millions de personnes supplémentaires dans les centres urbains au cours des 20 prochaines années ne fera qu'accroître la pression sur les services sociaux, l'énergie, le logement et en fin de compte l'environnement. La pollution causée par les usines et les centrales électriques augmente de 9 % par an. On assiste déjà à une détérioration de la qualité de l'eau, à une baisse du niveau des nappes phréatiques ainsi qu'à une irrégularité et une imprévisibilité grandissantes des ressources en eau. Près de 40 % de la population vivent dans des régions menacées par le manque d'eau. La croissance économique fait peser un lourd danger sur la biodiversité de la Chine et la diversité de ses écosystèmes qui ont une importance mondiale. Soumis à une dégradation croissante, les écosystèmes du pays sont de plus en plus vulnérables aux effets des changements climatiques et de moins en moins capables d'amortir leur impact. La Chine figure parmi les pays les plus sensibles à ces changements, dont il apparaît que les effets sont ressentis en premier par les pauvres et les personnes vulnérables : sur les 10 millions de personnes qui constituent, selon les estimations, la population vivant dans une pauvreté absolue, quelque 95 % résident dans des zones écologiquement fragiles et sont déjà les plus sévèrement touchées par les changements climatiques et leurs conséquences. Des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les typhons, les inondations et les périodes de sécheresse, ont provoqué de graves pertes économiques et préjudices, en particulier pour les personnes pauvres et vulnérables.

4. Du succès avec lequel la Chine saura relever, au cours des cinq prochaines années, les défis que pose son développement dépendra sa capacité à réaliser les OMD qui lui restent à atteindre d'ici à 2015 et à concrétiser sa propre vision du Xiaokang, c'est-à-dire une société harmonieuse et équilibrée d'ici à 2020. Dans son douzième plan quinquennal (2011-2015), le Gouvernement chinois reconnaît la nécessité de faire du développement démographique durable, de la préservation des ressources et de l'environnement, une priorité pour réaliser cette vision. À cette fin, il s'est fixé des objectifs tendant à faire de l'extension de la couverture sociale une partie intégrante du rééquilibrage de l'économie en direction d'une plus grande consommation intérieure. Sont notamment prévus des investissements dans le logement, la création d'emplois, les retraites et le système de santé publique. L'urbanisation sera accompagnée d'objectifs dans le cadre de la politique intitulée nouveau socialisme dans les campagnes. Conformément à l'engagement pris de réduire l'intensité des émissions de carbone de 40 à 45 % d'ici à 2020, le douzième plan quinquennal fixe aussi des objectifs en matière de ressources et d'environnement, dont la réalisation fera l'objet d'investissements dans les énergies nouvelles et renouvelables, le rendement énergétique et la protection de l'environnement.

5. Étant donné la population, la taille et la complexité de la Chine, ainsi que les différences régionales qui affectent, dans tout le pays, les conditions et les capacités en matière de développement, il convient de tenir compte des contextes locaux pour mieux asseoir la mise en œuvre des politiques, des lois et des réglementations qui sont décidées au niveau national. Sous le poids grandissant de missions dont le

financement n'a pas été prévu, les administrations locales voient leurs capacités et leur légitimité diminuées, ce qui fait obstacle à un développement équilibré. Par ailleurs, on ne peut s'attaquer à ces problèmes de développement sans un certain niveau de coordination entre les différentes bureaucraties et autorités du pays. Il convient aussi de réorganiser les structures administratives pour améliorer l'efficacité et l'efficacé, ainsi que la transparence et la participation.

6. Au cours des dernières années, la Chine a lancé un nombre important d'initiatives dans le domaine de la coopération Sud-Sud et de la coopération régionale, d'autres mesures étant également prévues. En outre, les cinq prochaines années offriront au PNUD des possibilités sans précédent pour exploiter, en matière de développement, le rôle unique de la Chine dans le monde et l'apport nouveau, qui se fait jour, de la société civile dans ce pays. À la lumière des récents pourparlers portant sur un partenariat stratégique Chine-PNUD au niveau des hauts dirigeants chinois et de la direction du Programme, la Chine a l'occasion de renforcer de façon substantielle la coopération Sud-Sud dans le cadre de partenariats trilatéraux (par exemple, avec l'ONU et d'autres pays en développement), y compris sa coopération avec l'Afrique. Il est possible de mieux profiter de l'expérience de la Chine en matière de réduction de la pauvreté, d'amortissement et de gestion des conséquences de la croissance économique rapide ainsi que d'adaptation aux effets actuels des changements climatiques. L'occasion est aussi donnée de renforcer les partenariats régionaux et transfrontaliers dans le domaine du développement.

7. La participation active de la société civile sera critique, tant est reconnu par le Gouvernement son potentiel de contribution au développement de la Chine, tout comme l'est celui d'autres partenaires. On estime entre 300 000 et 500 000 le nombre d'organisations non gouvernementales qui opèrent dans le pays. Les contributions financières des citoyens à la suite du séisme du Sichuan en mai 2008 se sont élevées à quelque 11 milliards de dollars. Plus d'un million de bénévoles ont participé aux secours d'urgence et aux actions de relèvement. Cent mille autres volontaires ont été formés et mobilisés pour prêter main forte à l'organisation des Jeux Olympiques de Beijing. De telles expériences fournissent l'occasion d'examiner le rôle que peuvent jouer la société civile et les volontaires du développement dans la capacité des collectivités à se prendre en charge et dans l'amélioration des conditions des groupes vulnérables, c'est-à-dire les personnes âgées, les handicapés, les personnes atteintes du VIH/sida et les travailleurs migrants, ainsi que dans les actions à entreprendre pour lutter contre les changements climatiques et pour la prévention des catastrophes.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

8. Le programme de pays du PNUD pour la Chine (2006-2010) a essentiellement porté sur trois grands domaines d'activité. Ces activités ont contribué à renforcer les capacités du Gouvernement en matière de planification et de gestion plus durables du développement et elles l'ont aidé à partager ses connaissances et ses expériences aux niveaux régional et mondial. Ce programme de pays du PNUD a aussi permis une participation plus large et plus complète des partenaires au développement de la Chine, notamment de la société civile, du secteur privé et des médias.

9. Pour une meilleure appréciation des réalisations du programme de pays pour la Chine (2006-2010), le Bureau de l'évaluation du PNUD a effectué, fin 2009-début 2010, une évaluation des résultats des activités de développement du Programme en Chine, la deuxième en l'occurrence, qui portait sur un large éventail de questions. Selon cette évaluation, le programme de pays correspondait parfaitement au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'aux politiques nationales et aux besoins prioritaires de la Chine. D'une manière générale, les objectifs du programme de pays avaient été réalisés ou étaient en cours de réalisation dans cinq domaines d'activité, les programmes/projets ayant joué un rôle de catalyseur et ayant été transposés à plus grande échelle. L'évaluation a également relevé la souplesse avec laquelle le PNUD était intervenu après le séisme du Sichuan et lors des Jeux Olympiques de Beijing.

10. Elle a encore noté que par rapport au précédent cycle de programmation, le PNUD évoluait vers une stratégie en amont, celle d'interventions dites « douces », à savoir les actions de sensibilisation, le dialogue et les conseils en matière de politiques, les débats, le renforcement des capacités et les expériences pilotes. Elle est parvenue à la conclusion que s'il était bon de poursuivre ce type d'interventions, le prochain programme de pays pour la Chine (2011-2015) fournissait au PNUD l'occasion de renforcer son rôle pionnier dans le domaine des questions de développement nouvelles et naissantes telles que l'économie à faible émission de carbone, l'urbanisation et le vieillissement de la population, ce qui entraînera une étroite coopération avec des entités infranationales, telles que les provinces et les villes, ainsi que les ministères centraux. L'évaluation a reconnu par ailleurs que le PNUD pourrait promouvoir la coopération Sud-Sud, par exemple en aidant la Chine à partager ses données d'expérience et les enseignements qu'elle en tire avec les autres pays en développement dans les domaines de la réduction de la pauvreté et du développement socioéconomique.

III. Programme proposé

11. Dans le programme de pays pour la Chine 2011-2015, l'objectif primordial du PNUD sera, comme par le passé, d'aider la Chine à réaliser ses objectifs du Millénaire pour le développement et sa vision du Xiaokang. Les priorités et les stratégies définies dans ce programme sont totalement conformes au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la Chine (2011-2015).

12. Ce plan-cadre pour la Chine fait ressortir trois résultats escomptés essentiels en matière de développement : a) les pouvoirs publics et les autres parties prenantes veillent à la viabilité écologique, font face aux changements climatiques et agissent en faveur d'une économie verte, à faible émission de carbone; b) les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables prennent une part croissante au développement social et économique de la Chine et en profitent de manière plus équitable; et c) la participation renforcée de la Chine à la vie de la communauté mondiale génère de plus grands avantages pour l'une comme pour l'autre. En tant qu'élément du système des Nations Unies en Chine, le PNUD est déterminé à œuvrer pour l'obtention de ces résultats en matière de développement.

13. Sur la base des OMD, de la vision du Xiaokang et de l'état actuel du développement de la Chine, le travail du PNUD sera axé sur les prescriptions de politique à valeur ajoutée, l'appui à des projets pilotes et des projets de

démonstration, le renforcement des capacités pour l'application à plus grande échelle, et les innovations institutionnelles au niveau infranational; il offrira par ailleurs l'occasion d'échanger des solutions pour le développement, des connaissances et des nouveautés technologiques, tant à l'intérieur de la Chine qu'avec d'autres pays, en vue de la réalisation des OMD. Les prescriptions de politique viendront en soutien et recevront l'appui des réformes et des projets de démonstration adoptés pour favoriser la croissance et le développement de la Chine. Le renforcement des institutions visera à doter les autorités infranationales (les provinces, les villes et d'autres entités de ce type) des moyens d'appliquer les priorités et les stratégies gouvernementales en matière de développement, les meilleures pratiques et les enseignements retenus pouvant à leur tour nourrir les travaux consultatifs sur les politiques. En s'appuyant sur les avantages comparatifs des Nations Unies et les capacités et mandats des divers organismes, le PNUD cherchera à réaliser des objectifs de développement communs. Mécanisme d'échange de solutions, il constituera une passerelle vers les connaissances, la technologie et le savoir-faire de la Chine en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable, intégrant ainsi la contribution de ce pays au développement mondial.

14. En vue d'augmenter la participation des plus pauvres et des plus vulnérables au développement social et économique de la Chine, le PNUD contribuera à la définition d'orientations et au renforcement des capacités en vue de consolider les réformes relatives à la correction des inégalités, à la répartition équitable des ressources publiques, ainsi qu'à l'égal accès aux services sociaux et au complément des moyens de subsistance. Ses efforts porteront sur le renforcement, au niveau des provinces et des villes, des mécanismes de distribution des ressources et d'accès aux services sociaux au profit des communautés pauvres et des groupes vulnérables (les personnes âgées, les handicapés et les travailleurs migrants). Le PNUD participera également aux expériences pilotes et à la transposition à plus grande échelle de solutions intégrées pour permettre aux communautés rurales pauvres d'avoir accès aux biens fonciers, à la technologie, aux services financiers et aux marchés, leur fournissant ainsi les moyens de s'adapter aux changements climatiques. Comme l'ensemble du système des Nations Unies, le Programme soutiendra les efforts déployés pour promouvoir des stratégies de développement axées sur la culture des minorités ethniques.

15. Prenant en compte la participation grandissante de la société civile au développement culturel et socioéconomique de la Chine, le PNUD, de concert avec le Gouvernement et les organisations de la société civile, à différents niveaux, appuiera les efforts visant à faire à la société civile une plus grande place dans les débats sur les orientations, dans l'autonomisation des collectivités et dans l'action visant à assurer l'égal accès aux services sociaux des groupes vulnérables (les personnes âgées, les handicapés, les personnes atteintes du VIH/sida et les travailleurs migrants). De la même façon, il soutiendra les projets de réforme en cours pour promouvoir l'état de droit, l'égal accès à la justice et la responsabilité des autorités publiques. Dans le droit fil de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et en vertu du droit de participation sociale et politique des femmes comme de leur droit à une vie sans discrimination ni violence, le PNUD appuiera les initiatives leur permettant de participer de manière effective à la prise de décisions politiques au niveau infranational. Il collaborera aussi avec ses partenaires à l'application

renforcée des politiques, des lois et des réglementations en vigueur dans le domaine du rapport de masculinité des naissances et de la violence contre les femmes. Dans la mesure du possible, il veillera également à ce que dans leur conception et leur mise en œuvre, ses programmes et projets prennent en compte toutes les formes d'inégalités fondées sur le sexe.

16. Avec pour objectifs la viabilité écologique, la lutte contre les changements climatiques et la promotion d'une économie verte, la Chine s'est engagée en faveur d'une croissance et d'un développement à faible émission de carbone, de même qu'elle a souscrit à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Dans ce contexte, le PNUD soutiendra l'élimination des barrières politiques et techniques à l'adoption permanente et à grande échelle de méthodes de réduction des émissions de carbone et d'autres stratégies et de technologies en matière de développement écologiquement durable, notamment celles qui permettent de limiter et de réduire les matières contribuant à la dégradation de la couche d'ozone et les polluants organiques persistants. Au niveau infranational, il aidera les administrations municipales et provinciales à mettre en œuvre des plans d'action en faveur de l'atténuation de l'impact des changements climatiques, de l'adaptation à leurs effets, et du développement durable conformément aux objectifs adoptés par la Chine en matière de réduction des émissions de carbone.

17. Le PNUD collaborera aussi avec ses partenaires à la réduction de la vulnérabilité des populations pauvres et des écosystèmes aux changements climatiques. D'une part, l'action dans ce domaine exigera le renforcement et l'application des politiques, du cadre juridique et institutionnel pour l'utilisation durable de la terre et de l'eau, la préservation de la biodiversité et d'autres ressources naturelles dans les écosystèmes fragiles. D'autre part, le PNUD apportera son appui aux mesures intégrant les évaluations des vulnérabilités, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local et la prestation de services auprès des populations pauvres et vulnérables.

18. Une participation renforcée de la Chine à la vie de la communauté mondiale – par l'adoption diligente de normes et de critères dans toute une gamme de domaines allant de l'atténuation des changements climatiques à la réforme des services de santé, en passant par les droits de l'homme – permettra à ce pays de relever avec succès les défis de son développement. La Chine est en outre le plus grand des pays en développement dans le monde et l'un des champions des objectifs du Millénaire pour le développement : en tant que tel, elle a une mine d'expériences à partager avec d'autres pays en développement sur les moyens de réduire efficacement la pauvreté et de stimuler la croissance économique durable, tout en gérant une urbanisation et une industrialisation qui se développent à grands pas. Dans cette perspective, la haute direction du PNUD et la Chine ont convenu de renforcer leur partenariat. Le PNUD s'est engagé à soutenir les efforts déployés par la Chine pour faire avancer la coopération Sud-Sud et susciter des partenariats au niveau mondial dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des OMD. Il continuera d'œuvrer pour un rôle et une participation accrues de la Chine dans les initiatives régionales et transfrontalières en matière de développement.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

19. Pour ce qui est de l'orientation générale du programme de pays, le Ministère du commerce est le principal interlocuteur du Coordonnateur résident de l'ONU et du PNUD en Chine. Le Centre chinois international d'échanges économiques et techniques du ministère coordonnera la mise en œuvre du programme de pays, qui s'accompagnera de prescriptions de politique à valeur ajoutée, d'un appui aux projets pilotes et aux projets de démonstration, du renforcement des capacités pour favoriser la transposition à plus grande échelle et d'innovations institutionnelles au niveau infranational. Ce centre fera aussi office de lieu d'échange de solutions en matière de développement. Enfin, on poursuivra les efforts entrepris pour s'éloigner des projets individuels au profit de programmes intégrés et axés sur des réalisations stratégiques.

20. Un plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays permettra d'assurer la coordination, l'exécution et le suivi du programme de pays. L'ensemble des programmes et des projets appuyés par le PNUD feront appel à une gestion axée sur les résultats. La mise au point et l'emploi de méthodes participatives permettront d'assurer la cohérence des systèmes d'évaluation et de suivi avec la nouvelle politique adoptée en entreprise dans ce domaine. Les questions intersectorielles touchant à l'ensemble des programmes et projets, telles que l'égalité des sexes, feront l'objet d'un suivi pour vérifier qu'elles sont en vigueur et alignées sur le modèle des résultats. On encouragera le suivi et l'évaluation conjoints du PNUD, de même que d'autres interventions financées par des organismes des Nations Unies, sur la base du cadre de suivi et d'évaluation décrit dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

21. En tant que mécanisme d'échange de solutions, le PNUD, en plus d'offrir une passerelle vers les connaissances, la technologie et le savoir-faire de la Chine, mobilisera les compétences fournies par son réseau mondial des connaissances en matière de développement, ainsi que par celui des Nations Unies. Dans l'esprit du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le PNUD et la Chine poursuivront leurs activités de programmation conjointe avec les organismes de l'ONU en Chine, par le biais des groupes thématiques et des programmes conjoints de l'Organisation.

22. Le Gouvernement chinois et le PNUD collaboreront étroitement avec d'autres partenaires du développement, y compris ceux du secteur privé, pour mobiliser des ressources additionnelles non essentielles. On prélèvera sur le programme de pays les ressources nécessaires aux activités critiques relatives à son examen et à son évaluation, ainsi qu'aux enseignements tirés des modalités de gestion des programmes et des projets, et au renforcement des capacités de gestion des partenaires et du PNUD. En étroite consultation avec le Gouvernement, on réservera un pourcentage des ressources ordinaires pour financer les initiatives destinées à répondre aux besoins et objectifs prioritaires naissants et urgents du pays.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Chine (2011-2015)

Priorité ou objectif national (objectifs du Millénaire pour le développement et/ou autres engagements pris lors de conférences internationales)

Résultat visé par le PNUAD : Participation accrue des plus pauvres et des plus vulnérables au développement social et économique de la Chine, dont ils bénéficient plus équitablement

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Résultats du programme de pays : niveau de référence, indicateur(s) de l'exécution des produits et niveau cible</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en millions de dollars)</i>
Élimination de la pauvreté et réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les OMD	1. Consolider les réformes destinées à corriger les inégalités, à promouvoir la répartition équitable des ressources publiques et à favoriser l'accès aux services sociaux et au complément de subsistance	<p><i>Indicateur :</i> Nombre de personnes handicapées ayant perçu une allocation du fonds pour la sécurité de l'emploi</p> <p><i>Niveau de référence :</i> 61 081 en 2008 (moyens de vérification : Cadre de politique de développement national)</p> <p><i>Niveau cible :</i> À déterminer</p> <p><i>Indicateur :</i> Nombre de travailleurs migrants ruraux bénéficiant de plans de retraite</p> <p><i>Niveau de référence :</i> 24,16 millions fin 2008 (moyens de vérification : Ministère)</p> <p><i>Niveau cible :</i> À déterminer</p> <p><i>Indicateur :</i> Conseils techniques au Gouvernement pour l'élaboration de lois et de dispositions relatives aux assurances sociales</p> <p><i>Niveau de référence :</i> Lois et dispositions en projet</p>	<p>1.1 Renforcement des mécanismes aux fins de la répartition équitable des ressources et de l'accès égal aux services sociaux des populations pauvres et des groupes vulnérables (les personnes âgées, les handicapés et les travailleurs migrants)</p> <p>1.2 Promotion de méthodes intégrées permettant aux populations rurales pauvres d'accéder aux biens fonciers, à la technologie, aux services financiers et aux marchés, et leur donnant les moyens de s'adapter aux changements climatiques</p> <p>1.3 Application accrue de stratégies de développement axées sur la culture en faveur des minorités ethniques</p>	Le PNUD collaborera avec des partenaires essentiels dans les domaines suivants : i) l'élaboration intensifiée de stratégies et de politiques aux niveaux, national et infranational, et de mécanismes d'exécution pour réduire les inégalités et promouvoir un développement équilibré et durable; ii) le renforcement des capacités des pouvoirs publics, à différents niveaux, dans la prestation équitable des services publics pour les pauvres et les groupes vulnérables, et en matière de développement durable. Le PNUD va également collaborer avec des partenaires clefs au renforcement des capacités et au pilotage des innovations locales avantageuses pour tous en matière de réduction de la pauvreté, en	Ressources ordinaires : 14 Autres ressources : 133,5

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Résultats du programme de pays : niveau de référence, indicateur(s) de l'exécution des produits et niveau cible</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en millions de dollars)</i>
		<i>Niveau cible</i> : Fourniture de conseils techniques pour l'élaboration de lois et de dispositions relatives aux assurances sociales		s'assurant que les pauvres et les groupes vulnérables ont un égal accès aux droits fonciers, au crédit, à la technologie et aux ressources culturelles.	
Gouvernance démocratique	2. Donner aux collectivités et à la société civile les moyens de prendre part à l'orientation du développement culturel et socioéconomique de la Chine	<p><i>Indicateur</i> : Les collectivités et la société civile ont des capacités, des connaissances et des compétences améliorées en ce qui concerne les droits des personnes pauvres et vulnérables, afin de favoriser leur participation aux mécanismes du développement socioéconomique et culturel aux niveaux local et national</p> <p><i>Niveau de référence</i> : À recueillir sur des sites pilotes choisis</p> <p><i>Niveau cible</i> : À déterminer en fonction des informations relatives au niveau de référence</p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de recommandations formulées en faveur de modifications des orientations et de changements institutionnels concernant l'accès égal à la justice, le développement de la société civile et la mise en place d'un cadre législatif</p>	<p>2.1 Élargissement de la participation de la société civile au dialogue politique, à l'autonomisation des collectivités et aux actions destinées à assurer l'accès aux services sociaux des groupes vulnérables (les personnes âgées, handicapées, atteintes du VIH/sida et les travailleurs migrants)</p> <p>2.2 Fourniture d'un appui à l'élaboration et la mise en œuvre des réformes juridiques en faveur de l'état de droit, de l'égal accès à la justice et de la responsabilisation des autorités publiques</p>	<p>L'attribution d'un rôle accru à la société civile nécessitera la collaboration du PNUD avec des partenaires nationaux essentiels dans les domaines suivants :</p> <p>i) l'amélioration des lois, des lignes d'action et des capacités du secteur public (pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire) en vue de favoriser la participation civile; ii) le renforcement des capacités et l'expérimentation et l'application de modèles sur la façon dont les organisations de la société civile participent à la lutte pour les droits, à la prestation de services, au développement économique et à la reconstruction après catastrophes. Le PNUD et les Volontaires des Nations Unies œuvreront avec leurs interlocuteurs gouvernementaux et les associations de</p>	<p>Ressources ordinaires : 5</p> <p>Autres ressources : 6</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Résultats du programme de pays : niveau de référence, indicateur(s) de l'exécution des produits et niveau cible</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en millions de dollars)</i>
		adapté aux besoins des décideurs et des législateurs <i>Niveau de référence</i> : Sera disponible en 2010 <i>Niveau cible</i> : À déterminer en fonction des informations relatives au niveau de référence		bénévoles à la promotion du volontariat du développement dans le cadre des OMD.	
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	3. Affirmation du droit des femmes à une plus grande participation à la vie sociale et politique et de leur droit à une vie sans discrimination ni violence.	<i>Indicateur</i> : Prévalence de la violence à l'égard des femmes et des enfants dans les familles (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) <i>Niveau de référence</i> : 34,7 % en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes. À déterminer en ce qui concerne la violence contre les enfants. Établi par le programme conjoint sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en 2010. <i>Niveau cible</i> : Réduction de 5 % par rapport aux niveaux de référence <i>Indicateur</i> : Pourcentage des femmes dans les comités de village et à l'Assemblée populaire nationale <i>Niveau de référence</i> : Mise à jour en attente des informations concernant 2010	3.1 Augmentation de la participation effective des femmes à la prise de décisions politiques au niveau international 3.2 Application renforcée des orientations, des lois et de la réglementation actuelles portant sur le rapport de masculinité des naissances 3.3 Application renforcée des orientations, des lois et de la réglementation actuelles sur la lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes	Le PNUD collaborera avec des partenaires essentiels dans les domaines suivants : i) l'amélioration des lois et des mesures relatives à la violence à l'égard des femmes dans les familles; ii) une application plus stricte de la réglementation contre la violence familiale; iii) le renforcement des moyens permettant à des intervenants judiciaires clefs de mieux comprendre et de mieux appliquer les lois et la réglementation ; iv) la production de matériel de communication et le lancement de campagnes publiques de sensibilisation dans le but d'accroître la participation des hommes à la lutte contre la violence familiale et de susciter une évolution positive à cet égard.	Ressources ordinaires : 3 Autres ressources : 3

Composante	Résultats du programme de pays	Résultats du programme de pays : niveau de référence, indicateur(s) de l'exécution des produits et niveau cible	Résultats du programme de pays	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources (en millions de dollars)
		<p>Niveau cible : Au moins 30 % pour l'Assemblée populaire nationale et au moins 25 % pour les comités de village</p>			
Résultat visé par le PNUAD : le Gouvernement et les autres parties prenantes veillent à la viabilité écologique, font face aux changements climatiques et agissent en faveur d'une économie verte, à faible émission de carbone					
Environnement et développement durable	<p>4. Généralisation des stratégies et des technologies à faible émission de carbone et d'autres techniques écologiquement viables pour permettre à la Chine de respecter ses engagements et les accords multilatéraux sur l'environnement</p>	<p><i>Indicateur</i> : Adoption et amélioration de la réglementation, des codes, des directives, des normes et des appellations en matière de rendement énergétique et d'énergies renouvelables</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Zéro</p> <p><i>Niveau cible</i> : La réglementation existante est mise à jour dans une proportion de 30 %</p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de plans de développement urbain durable élaborés ou mis à jour en vue de l'établissement d'écovilles viables</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Les plans de développement urbains existants qui ont besoin d'être améliorés ou mis en œuvre (à déterminer)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 10 % des plans de développement urbain mis à jour en vue de l'établissement d'écovilles viables</p>	<p>4.1 Élimination des obstacles aux mesures et aux moyens permettant l'adoption durable et à grande échelle de stratégies et de technologies à faible émission de carbone et d'autres techniques écologiquement viables</p> <p>4.2 Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de plans d'action permettant d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, et favorisant le développement durable</p>	<p>Au niveau national, le PNUD collaborera avec les ministères principalement chargés de gérer les objectifs énergétiques de la Chine et ses cibles en matière d'émissions, la planification urbaine et dans les provinces, et le respect des accords multilatéraux sur l'environnement (le Protocole de Montréal et les Conventions de Stockholm). Au niveau infranational, le PNUD œuvrera en partenariat avec les autorités locales des provinces, les municipalités et les villes de petite et moyenne taille, ainsi qu'avec le secteur privé, à la transformation des industries essentielles et des marchés de consommateurs.</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 Autres ressources : 200</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Résultats du programme de pays : niveau de référence, indicateur(s) de l'exécution des produits et niveau cible</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en millions de dollars)</i>
Environnement et développement durable	5. Réduction de la vulnérabilité des populations pauvres et des écosystèmes aux changements climatiques	<p><i>Indicateur</i> : les connaissances en matière de gestion et d'exploitation durables des sols et de l'eau sont améliorées, en particulier au sein des groupes vulnérables et des collectivités locales au cours du cycle de programmation</p> <p><i>Niveau de référence</i> : éro</p> <p><i>Niveau cible</i> : Organisation d'au moins 1 programme de formation en gestion durable des ressources naturelles, concernant en particulier les groupes vulnérables et les collectivités locales</p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre d'évaluations des vulnérabilités aux niveau national et provincial effectués pour l'ensemble des projets et des activités des Nations Unies</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Zéro</p> <p><i>Niveau cible</i> : 5 (1 évaluation nationale et 4 évaluations provinciales effectuées dans la région ouest)</p>	<p>5.1 Mise en application d'un cadre politique, juridique et institutionnel renforcé en vue d'une utilisation durable des sols et de l'eau, de la préservation de la biodiversité et des autres ressources naturelles dans des écosystèmes fragiles</p> <p>5.2 On a encouragé la prise en compte de la problématique hommes-femmes, des évaluations des vulnérabilités, de l'atténuation des risques et de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local et la prestation de services auprès des populations pauvres</p>	D'une part, le PNUD collaborera étroitement avec les ministères et les institutions chargés de l'utilisation du sol, de l'eau et de la préservation de la biodiversité et des autres ressources naturelles. Il œuvrera au niveau national pour la coordination des orientations pertinentes et la collaboration interministérielle dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la protection contre les catastrophes, de la préparation aux situations d'urgence, des opérations de secours humanitaires et de relèvement, ces actions incorporant des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Par ailleurs, le PNUD coopérera avec les administrations et les départements provinciaux à la mise à l'épreuve des orientations et des directives nationales intégrées en faveur du développement durable et de l'intégration des mesures de réduction des risques de catastrophe.	<p>Ressources ordinaires : 3</p> <p>Autres ressources : 50</p>

Résultat visé par le PNUAD : la participation accrue de la Chine à la vie de la communauté mondiale et une source de plus grands avantages pour tous.

<p>Élimination de la pauvreté et réalisation des objectifs adoptés au niveau international en matière de développement y compris des OMD</p>	<p>6. Participation renforcée de la Chine aux partenariats mondiaux et régionaux de développement en vue de la réalisation des OMD et de la lutte contre les changements climatiques</p>	<p><i>Indicateur</i> : Nombre de nouveaux accords signés</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Zéro</p> <p><i>Niveau cible</i> : Selon les besoins</p> <p><i>Indicateur</i> : nombre de nouveaux mécanismes de coopération mis sur pied</p> <p><i>Niveau de référence</i> : zéro</p> <p><i>Niveau cible</i> : selon les besoins en fonction des nouvelles conventions adoptées</p>	<p>6.1 La Chine joue un rôle accru dans les partenariats régionaux et transfrontaliers, et elle y augmente sa contribution et sa participation</p> <p>6.2 Renforcement des mécanismes favorisant la coopération Sud-Sud, les partenariats trilatéraux et la partie du pouvoir d'achat qui permettent de partager les connaissances, la technologie et l'expérience de la Chine en matière de lutte contre la pauvreté et contre les changements climatiques, et de réduction des risques de catastrophe</p>	<p>Le PNUD collaborera avec les ministères clefs, les administrations régionales et les organismes des Nations Unies pour renforcer la coopération transfrontalière sous-régionale de la Chine sur le développement économique et social dans les domaines du commerce, des investissements de la technologie, de l'énergie, de l'environnement et du tourisme. Dans l'esprit du partenariat stratégique entre la Chine et le PNUD, celui-ci coopérera avec le Ministère du commerce, d'autres ministères compétents et les organismes participant au partage de l'expérience, des connaissances et des technologies chinoises avec d'autres pays en développement.</p>	<p>Ressources ordinaires : 5,39</p> <p>Autres ressources : 17,5</p>
--	--	--	---	---	--

Total des ressources ordinaires : 32,39 millions

Total des autres ressources : 390 millions

Total : 422,39 millions